

## Nouvelle structure d'adhésion proposée

---

### Foire aux questions: Répondre aux préoccupations

*Certains membres ont partagé leurs préoccupations au sujet des changements proposés à la structure d'adhésion. Nous avons cru bon de partager celles-ci avec vous dans l'éventualité que vous ayez aussi ces inquiétudes à l'esprit au moment du vote. Avant de passer au vote, nous souhaitons que vous teniez compte des réponses d'Échographie Canada face à ces craintes.*

1. **Pourquoi Échographie Canada ne maintient-elle pas le statu quo pour offrir des adhésions uniquement aux échographistes qui détiennent des titres de compétence d'Échographie Canada? Parce que ceci ne serait pas une véritable représentation de notre profession au Canada.**

**PRÉOCCUPATION** : Certaines personnes ont acquis une expérience pratique en milieu de travail mais ne détiennent aucun titre de compétence ou ont obtenu un titre de compétence fondé sur la théorie seulement, sans évaluation des compétences cliniques (p. ex. ARDMS, CCI, DMU, etc.). Ces changements vont diluer/dévaloriser notre profession, nos titres de compétences ainsi que la réputation de notre association.

---

La réalité est que les individus qui occupent des postes à titre d'échographiste au Canada peuvent varier grandement en matière de formation reçue et de conditions d'emploi imposées par les employeurs.

Cette nouvelle motion **reflète, en grande partie, les changements qui ont déjà été apportés à la structure d'adhésion au cours des dernières années** :

- Au début des années 2000, nous avons accordé à plusieurs échographistes qui détenaient des titres de compétence auprès d'autres organismes de réglementation approuvés (principalement auprès d'ARDMS) des titres de compétence d'Échographie Canada équivalents;
- En 2018, au moment de la réglementation dans la province de l'Ontario, les échographistes approuvés par l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario (OTRMO) sont devenus admissibles pour devenir membre non accrédité.

Ainsi, notre structure d'adhésion a déjà été élargie pour s'adapter à une profession et à un système de santé qui demeurent en constante évolution.

Alors que la structure d'adhésion change, les choses suivantes demeurent **INCHANGÉES** :

- Échographie Canada **EST, ET CONTINUERA À ÊTRE**, un organisme d'accréditation ainsi qu'une association professionnelle nationale de membres pour les échographistes au Canada. (Nota : Nous ne possédons pas la base juridique pour agir comme organisme de réglementation pour la profession dans aucun endroit au pays.)

- À titre d'association professionnelle, notre objectif **EST, ET CONTINUERA À ÊTRE**, de promouvoir la poursuite de l'excellence professionnelle par **TOUS** les échographistes praticiens au Canada et ce, tout au long de leur carrière.
- À titre d'organisme d'accréditation professionnelle, Échographie Canada **CONTINUERA** à établir les normes de pratiques professionnelles ainsi que les profils de compétences professionnelles pour les échographistes médicaux diagnostiques au Canada.

La crédibilité de notre association repose sur notre représentation de **TOUS** les échographistes praticiens. Si nous représentons uniquement ceux qui détiennent les titres de compétence obtenus auprès de notre association, nous serions dans l'impossibilité d'élever les compétences et les normes de pratique d'un grand nombre d'individus qui travaillent activement à titre d'échographiste dans des établissements de santé à travers le pays.

Ainsi, nous **CONTINUERONS** à plaider en faveur :

- d'exiger des titres de compétence comme condition d'emploi pour pratiquer l'échographie médicale diagnostique dans toutes les régions du Canada;
- du maintien des titres de compétence comme condition d'emploi; et
- de l'obtention d'une éducation en échographie auprès d'un programme agréé au Canada, pour ensuite obtenir un titre de compétence auprès d'Échographie Canada.

## 2. Est-ce qu'Échographie Canada envisage sérieusement d'accueillir des échographistes sans aucun titre de compétence comme membres de l'association? **OUI**

**PRÉOCCUPATION** : Certains échographistes ont acquis de l'expérience pratique en milieu de travail, mais ne détiennent pas de titre de compétence. Certains de ces individus arrivent au Canada avec de l'expérience acquise dans d'autres pays. Ces changements vont diluer/dévaloriser notre profession, nos titres de compétence et la réputation de notre association.

Oui, mais ceci ne veut pas dire que ces échographistes recevront un titre de compétence ou qu'ils seront « enregistrés » auprès d'Échographie Canada. Ceci veut tout simplement dire que nous leur accorderons l'accès à des occasions de développement professionnel continu et à l'assurance responsabilité professionnelle (soit une police d'assurance séparée de celle pour les échographistes accrédités et ce, à une prime plus élevée).

Veillez noter que cette proposition différencie clairement entre l'ADHÉSION et les TITRES DE COMPÉTENCE (soit entre être membre d'une société et être agréé). Échographie Canada souhaite être plus inclusive en accueillant ceux qui ne sont pas accrédités en leur accordant l'occasion d'approfondir leurs connaissances et d'obtenir un titre de compétence.

Notre objectif est d'élever les normes de pratique de ces échographistes praticiens qui ne détiennent pas de titre de compétence. Ces derniers seraient accueillis comme membre d'Échographie Canada dans des **conditions strictes et avec des droits et privilèges d'adhésion limités** :

- Ils **DOIVENT** respecter les exigences d'Échographie Canada en matière de développement professionnel continu;
- Ils peuvent se procurer notre **assurance responsabilité professionnelle (ARP), mais à une prime plus élevée**;
- Ils **N'ONT PAS** de droit de vote;
- Ils **NE PEUVENT PAS** servir sur des comités ou se présenter aux élections du conseil d'administration;
- Leur carte de membre indiquera clairement « **Aucun titre de compétence** ».

L'accueil d'un individu à titre de membre d'Échographie Canada **NE VEUT PAS DIRE** qu'il/elle détient des titres de compétence ou qu'il/elle sera accordé un titre de compétence sans compléter nos examens écrits et notre évaluation canadienne des compétences cliniques. Les processus par lesquels un individu obtient un titre de compétence d'Échographie Canada **NE CHANGERONT PAS**.

**3. Est-ce que ceci veut dire que l'association offrira, à nouveau, une période de droits acquis?**  
**NON**

**PRÉOCCUPATION** : Certains individus se verront accordés des titres de compétence d'Échographie Canada sans les avoir mérités.

---

La structure d'adhésion proposée **NE CHANGERA PAS** le statut actuel de vos titres de compétence. Vous allez continuer à détenir les titres de compétences que vous possédez présentement.

Les changements à la structure d'adhésion **NE CHANGERONT PAS** notre processus d'accréditation ou les normes imposées par les organismes de réglementation provinciaux. La seule façon d'obtenir un titre de compétence d'Échographie Canada (CRGS®, CRCS® or CRVS®) est de compléter les examens écrits pertinents ainsi que l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™).

**II N'Y AURA PAS DE PÉRIODE DE DROITS ACQUIS** accordant des titres de compétences d'Échographie Canada à un échographiste en raison des changements apportés à la structure d'adhésion.

L'accueil d'un Membre Actif au sein de l'association **CONFIRME UNIQUEMENT** que l'individu est échographiste praticien ou éducateur. **Une adhésion NE VEUT PAS DIRE qu'il/elle est automatiquement détenteur d'un titre de compétence d'Échographie Canada.**

- Si un membre **ne détient pas** un titre de compétence d'Échographie Canada, il sera encouragé à en obtenir un en complétant le processus d'accréditation par l'entremise d'examens écrits et de l'évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™).
- Si un membre **détient** un/des titre(s) de compétence d'Échographie Canada, il sera encouragé à maintenir ceux-ci en respectant les exigences de l'association en matière de développement professionnel continu (DPC).

**4. Comment les employeurs et les organismes de réglementation sauront-ils qu'une ADHÉSION auprès d'Échographie Canada ne signifie plus qu'un échographiste détient un titre de compétence d'Échographie Canada?**

**PRÉOCCUPATION** : Les employeurs continueront de supposer que tous les membres d'Échographie Canada sont détenteurs d'un titre de compétence d'Échographie Canada.

---

Si les membres votent en faveur des changements proposés à la structure d'adhésion, une campagne de communication auprès des employeurs sera immédiatement entamée suite à la période de vote.



Deuxièmement, les employeurs peuvent vérifier si un échographiste détient un titre de compétence d'Échographie Canada en accédant au répertoire des membres accessible à partir du site Web d'Échographie Canada ou en communiquant directement avec nous.

Troisièmement, Échographie Canada assure déjà un suivi auprès des employeurs pour demander des mises à jour au contenu des offres d'emploi afin que toute référence à une exigence pour une 'adhésion' auprès d'Échographie Canada soit remplacée par une exigence pour un 'titre de compétence' d'Échographie Canada.



Nous tenons également à souligner que, pour obtenir une attestation d'inscription, l'organisme de réglementation en Ontario (OTRMO) exige déjà que les requérants confirment avoir complété le processus d'examen d'admission à la profession d'Échographie Canada (soit les examens écrits et l'évaluation des compétences cliniques), et non qu'ils sont membre d'Échographie Canada. Nous nous attendons à ce que cette tendance se maintienne alors que la réglementation se poursuit à travers le pays.

Enfin, la carte de membre d'Échographie Canada indiquera clairement l'une de trois catégories possibles suivantes en matière de statut lié au titre de compétence :



- A. Modèle de carte de membre pour un Membre Actif **qui détient un titre de compétence d'Échographie Canada** : La carte spécifiera le(s) titre(s) de compétence acquis par le membre (p. ex. **Titres de compétence canadiens** : CRGS®)

 	<b>Sonography Canada / Échographie Canada</b> P.O. Box 1220 Kemptville, ON K0G 1J0 www.sonographycanada.ca Tel. 1-888-273-6746 Fax. 1-888-743-2952
<b>Member Name</b> <span style="float: right;">No. 11</span> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; width: fit-content;">         Active Credentialed          Canadian Credentials: CRGS®          No Liability Insurance       </div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <small>Member's Signature</small> CRGS® = Canadian Registered Generalist Sonographer CRCS® = Canadian Registered Cardiac Sonographer CRVS® = Canadian Registered Vascular Sonographer CRS® = Canadian Registered Sonographer - limited credential <small>® registered trademark of Sonography Canada / Échographie Canada</small>
Expiry: 2020-04-30	

- B. Modèle de carte de membre pour un Membre Actif **sans titre de compétence d'Échographie Canada** mais qui détient un/des titres de compétences auprès d'autres organismes d'accréditation approuvés (p. ex. ARDMS, CCI, etc.). La carte spécifiera « **Ne détient pas de titre de compétence canadien** ».

 	<b>Sonography Canada / Échographie Canada</b> P.O. Box 1220 Kemptville, ON K0G 1J0 www.sonographycanada.ca Tel. 1-888-273-6746 Fax. 1-888-743-2952
<b>Member Name</b> <span style="float: right;">No. 11</span> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; width: fit-content;">         Active          No Canadian Credentials          With Liability Insurance       </div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <small>Member's Signature</small> CRGS® = Canadian Registered Generalist Sonographer CRCS® = Canadian Registered Cardiac Sonographer CRVS® = Canadian Registered Vascular Sonographer CRS® = Canadian Registered Sonographer - limited credential <small>® registered trademark of Sonography Canada / Échographie Canada</small>
Expiry: 2020-04-30	

- C. Modèle de carte de membre pour un **praticien non accrédité**. La carte spécifiera « **Aucun titre de compétence** ».

 	
<b>Member Name</b>	<b>No. 11</b>
<b>Member</b> No approved credentials With Liability Insurance	
	Expiry: 2020-04-30
<b>Sonography Canada / Échographie Canada</b>	
P.O. Box 1220 Kemptville, ON K0G 1J0 www.sonographycanada.ca	
Tel. 1-888-273-6746 Fax. 1-888-743-2952	
Member's Signature	
CRGS® = Canadian Registered Generalist Sonographer CRCS® = Canadian Registered Cardiac Sonographer CRVS® = Canadian Registered Vascular Sonographer CRS® = Canadian Registered Sonographer - limited credential ® registered trademark of Sonography Canada / Échographie Canada	

5. Est-ce que l'assurance responsabilité professionnelle (ARP) pour les échographistes qui ne détiennent aucun titre de compétence sera séparée de celle accordée aux échographistes accrédités? **OUI**

**PRÉOCCUPATION** : Les « praticiens non accrédités » ne devraient pas être regroupés sous la même police d'assurance responsabilité professionnelle que ceux qui détiennent des titres de compétence parce que nous ne voulons pas que nos primes soient affectées par leurs réclamations.

Échographie Canada **NE VEUT PAS** que l'inclusion des praticiens non accrédités ait une incidence négative sur la qualité de notre programme d'ARP ou sur les primes rattachées à celui-ci.

Ainsi, **IL Y AURA** deux polices d'assurance séparées. La couverture sera la même, mais les individus sans titre de compétence **et** qui ne sont pas enregistrés auprès d'un organisme de réglementation seront appelés à défrayer des primes plus élevées. En ayant deux polices d'assurance distinctes, nous nous assurons que toute augmentation potentielle en matière de risque n'aura une incidence que sur les membres faisant partie du groupe en question.

Si le nombre de réclamations soumises par les praticiens non accrédités augmente, ceci **N'AURAIT AUCUNE INCIDENCE** sur les primes à déboursier par les membres détenteurs de titres de compétence. Ceci dit, **IL POURRAIT Y AVOIR** des petites augmentations marginales liées à l'inflation et non à cause de l'inclusion des membres non accrédités au sein de l'association.

Échographie Canada a proposé ce changement à la structure d'adhésion puisque :

- Il est obligatoire pour les échographistes de se procurer de l'ARP dans les provinces réglementées ainsi que dans certaines provinces canadiennes qui n'ont pas encore été soumises à la réglementation. Au fur et à mesure que la réglementation se poursuit au Canada, nous prévoyons une augmentation de la demande pour l'ARP puisqu'il s'agira fort probablement d'une exigence d'emploi. Nous nous préparons tout simplement à répondre à un besoin futur.
- Échographie Canada ne génère pas des revenus significatifs par l'entremise des ventes d'ARP. Nous effectuons tout simplement la vente auprès de nos membres au nom de l'assureur. En retour, nous recevons des frais administratifs modestes. C'est le nombre important de membres qui fait en sorte d'assurer des primes très compétitives pour les échographistes.

**6. Pourquoi Échographie Canada propose-t-elle d'accueillir les professionnels de la santé connexes comme membres? Est-ce que nous prévoyons leur accorder un titre de compétence? **NON****

**PRÉOCCUPATION** : Ces individus ne sont pas qualifiés pour effectuer notre travail. La qualité des échographies ciblées (POCUS) n'est pas optimale en comparaison au travail des échographistes accrédités. Ainsi, cette tendance pourrait potentiellement mener à une perte d'emplois pour les échographistes compétents et pourrait mettre à risque les soins aux patients.

---

Les professionnels de la santé connexes qui se joignent à Échographie Canada **NE SERONT PAS reconnus comme Membres Actifs et on ne leur accordera pas de titre de compétence**. Leurs privilèges d'adhésions seront limités et nous leur accorderont **SEULEMENT** l'accès aux renseignements et ressources éducatives. Ce faisant, nous visons l'amélioration de leur pratique et, ultimement, la qualité des soins prodigués aux patients.

Ces professionnels de la santé connexes sont gouvernés par leurs propres organismes de réglementation et leurs propres lignes directrices quant à l'usage restreint de l'échographie dans leur champ d'exercice.

Malgré que certains échographistes ne soient pas en faveur de ce développement, les échographies ciblées font maintenant partie de la réalité dans le secteur des soins de santé au Canada et nous prévoyons une augmentation de son usage au cours des années à venir.

Les professionnels de la santé connexes qui chercheraient à se joindre à notre association sont les individus qui favorisent l'apprentissage et qui souhaitent améliorer leurs compétences. En leur accordant une **ADHÉSION LIMITÉE** auprès d'Échographie Canada, nous aurons l'occasion d'influencer la façon dont ils font l'usage de l'échographie dans le cadre de leur champ d'exercice prédéfini.

**7. Pourquoi permettre aux membres retraités de se porter bénévoles sur des comités ou sur le conseil d'administration d'Échographie Canada? Leur participation est restreinte et seulement possible sur certains comités.**

**PRÉOCCUPATION** : Les échographistes à la retraite ne sont plus à jour quant aux connaissances, compétences et exigences courantes de la profession. De plus, ces gens pourraient prévenir la participation bénévole de membres actifs.

---

Le conseil d'administration a précisé que tout comité qui touche au processus d'accréditation, aux normes professionnelles ou à la gouvernance de l'organisation (p. ex. le conseil d'administration) doit être **ENTIÈREMENT** composé de Membres Actifs qui détiennent présentement des titres de compétence d'Échographie Canada. Il existe certains comités où cette exigence peut ne pas être essentielle. Ces comités pourraient profiter de l'expérience et de la perspective des échographistes à la retraite.

- Échographie Canada souhaite bénéficier de l'expérience et de l'expertise acquises par ces individus au cours de leur carrière. Tous les membres peuvent bénéficier de ces connaissances.
- Les échographistes à la retraite ont du temps supplémentaire à dévouer aux comités et plusieurs d'entre eux souhaitent maintenir des liens avec leur profession.
- La composition de **TOUS** les comités assurera une combinaison appropriée de membres actifs et de praticiens inactifs.

## 8. Est-ce que les changements proposés à la structure d'adhésion sont uniquement motivés par des raisons financières? **NON**

**PRÉOCCUPATION** : L'association devrait prioriser les intérêts de la profession et des échographistes et non la viabilité financière de l'association. Nous ne devrions pas sacrifier la qualité de notre profession uniquement pour des raisons financières.

---

La viabilité financière n'est qu'une raison parmi plusieurs autres qui ont motivé Échographie Canada à proposer des changements à sa structure d'adhésion.

Les raisons principales pour lesquelles Échographie Canada a été établie étaient pour accorder une voix aux échographistes médicaux canadiens et pour promouvoir des pratiques exemplaires et la poursuite de l'excellence. Pour être crédible à titre de **voix** pour la collectivité, nous devons témoigner de la diversité des échographistes à travers le pays.

Nous avons réalisé d'importants progrès jusqu'à présent, particulièrement au niveau de l'articulation des profils de compétence, des normes de pratique et du processus d'accréditation. Nous sommes reconnus tant à l'échelle nationale qu'internationale pour ces réalisations.

Toutefois, le monde de l'échographie évolue au fur et à mesure que la réglementation de notre profession entre en vigueur. Bien que nous soyons et que nous demeurerons l'organisme d'accréditation au Canada, il sera obligatoire pour les échographistes de s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation. Une adhésion auprès d'Échographie Canada sera facultative. Étant donné que les sociétés dévouées à l'échographie risquent de disparaître au moment de la réglementation dans une province ou territoire, l'existence d'une organisation nationale entièrement dévouée aux besoins des échographistes sera essentielle.

Sur le plan financier, notre objectif est d'offrir aux membres le meilleur rapport qualité-prix possible pour leur adhésion. Le sondage des membres effectué en décembre 2018 a révélé que les échographistes se tournent vers nous pour plaider en faveur de leurs besoins professionnels, pour développer des occasions de développement professionnel qui sont plus accessibles, et pour offrir des privilèges aux membres qui sont encore plus diversifiés.

La majorité des avantages et des activités actuelles — conférence annuelle, développement des normes et des examens d'admission à la profession, la bibliothèque d'apprentissage, la revue professionnelle et l'ARP — font partie des frais d'adhésion ou sont offerts exclusivement sur une base de recouvrement de coûts. La marge de profit est trop petite pour améliorer davantage les services aux membres.

L'élargissement de notre bassin de membres nous permettrait d'assurer la création des ressources nécessaires pour faire progresser davantage notre profession (comme nous le faisons depuis toujours) ET d'offrir de la valeur ajoutée aux services aux membres à un coût abordable, au sein d'un environnement de santé en constante évolution.

## 9. Quelles sont les implications si la motion n'est pas acceptée?

---

Que nous changions la structure d'adhésion ou non, il continuera d'y avoir au Canada des échographistes non accrédités, des professionnels qui détiennent des titres de compétence autres que ceux d'Échographie Canada et/ou des individus à qui les organismes de réglementation accorderont une attestation pour pratiquer la profession dans leur juridiction. Avec cette motion, nous souhaitons élever les normes de pratique pour tous les échographistes praticiens au Canada en les accueillant comme membres de notre association. Bref, si nous ne sommes pas en mesure de communiquer avec ces échographistes praticiens, nous ne sommes pas en mesure de les influencer, de les éduquer ou de contribuer à l'amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs normes de pratique.

Échographie Canada est la seule association professionnelle nationale au Canada entièrement dédiée à la profession de l'échographie médicale diagnostique. Si notre association n'assure pas la représentativité de l'ensemble des échographistes et que nous ne sommes pas viable financièrement, notre voix est affaiblie et nous risquons de voir disparaître notre association un jour. Les intérêts et les besoins des échographistes seraient dorénavant combinés à ceux des autres professionnels dans le domaine de l'imagerie ou encore, peut-être à ceux d'autres professionnels de la santé.

Pour éviter que ceci ne se produise, Échographie Canada tente de moderniser l'association et d'offrir un meilleur soutien à ses membres. Nous continuerons de maintenir et d'améliorer les normes de pratiques professionnelles, de plaider en faveur des titres de compétence, et d'offrir des services professionnels aux membres. Bref, l'élargissement de notre bassin de membres nous permettrait de renforcer notre voix, d'assurer la durabilité de notre organisation et d'appuyer davantage nos membres au fil du temps.